

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

CONCERNANT LE PRÉAVIS MUNICIPAL N° 08/2026

OBJET : Législature 2026-31 – Demandes d'autorisations générales.

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 22 septembre 2026 sur convocation de la Municipalité, pour étudier le préavis mentionné ci-dessus.

Après en avoir pris connaissance et suite aux discussions qui ont suivi, elle relève les points suivants :

Ce paquet de demandes d'autorisations générales est récurrent et permet d'assurer un fonctionnement efficace de notre Exécutif sans devoir convoquer des commissions dans des délais très courts. Il est entendu que le placement des disponibilités de la trésorerie communale ne peut se faire qu'auprès d'entreprises ou de collectivités de tout premier ordre.

La Municipalité souhaite porter la somme engagée en cas d'urgence à CHF 50'000.- par cas (CHF 30'000.- lors de la législature écoulée), avec un maximum de CHF 100'000.- par année. La hausse généralisée des coûts donne évidemment un sens à cette demande.

Dans le cas de legs ou de donations, la Municipalité souhaite aussi reconduire la limite fixée en 2021, qui l'autorise à accepter au nom de la Commune des actifs à concurrence de CHF 1'000'000.- sans en référer au Conseil communal, pour autant qu'ils soient libres de droits ou de charges.

Ces autorisations ne dispensent pas la Municipalité d'informer dans les plus brefs délais, soit la Commission des finances soit le Conseil communal, de tout événement y relatif.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis n°08/2026 telles que présentées par la Municipalité.

Begnins, le 30 septembre 2026

Pour la Commission des Finances :

Président : Alexis Durand
Membres : Sébastien Mermoud, rapporteur
Evelyne Pintado,
Nicole Stoll,
François Champion,
Jérôme Lovey,
Frédéric Palmieri.